



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

AM-4582

DEC 20 1990

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Postal Scale

APPLICANT / REQUÉRANT:

Friden Alcatel
30955 Huntwood Avenue
Hayward, California
USA 94544

MODEL(S) / MODÈLE(S):

8870

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statuaire du Ministre de Consommation et Corporations Canada, pour (catégorie d'appareil):

Balance postale électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Friden Alcatel
Hayward, California
USA

RATING / CLASSEMENT:

35 kg x 10 grams

Or Avoirdupois Equivalent / Ou l'équivalent en avoirdupois

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

SUMMARY DESCRIPTION:

These are fully electronic postal scales with a single weight display. They are used for postage determination and not for direct sales to the public. Postal charges are computed by entering the class of mail and a code for type and destination. The codes, rates and postal codes used in determining the charges are contained in PROM's mounted in removable rate packs^(TM) located on both sides of the scale.

Weight is sensed by a 35 kg bending beam load cell which is attached to the base and is protected from over loading by means of adjustable stops. A load spider is bolted to the load cell and supports a skirted load receiving element.

The display consists of a 32-digit window for weight and charges. These digits are of the seven segment type. There is an additional postage rate determination information window with a 32-character display of the 5x7 dot matrix type.

The operator controls consist of:

- 1) An OFF/ON power switch located on the rear of the scale. Note this verifies the displays on power up.
- 2) A 3x4 (12 keys) keypad on the left hand sloping front contains lighted function keys for "ZERO" (when lit indicates center of zero), "TARE" for objects placed on the platter (it clears automatically on removal of load), "RESET" used to clear current transaction or an erroneous entry. "PRINT" key for initiating the printing of a ticket or a label.

DESCRIPTION SOMMAIRE:

Il s'agit d'une balance postale entièrement électronique munie d'un seul dispositif d'affichage pondéral et destinée à l'établissement des tarifs postaux et non à la vente directe au public. Les tarifs postaux sont calculés en introduisant la catégorie des envois postaux et le code associé au type et à la destination. Les codes, tarifs et codes postaux utilisés aux fins de détermination des tarifs d'affranchissement sont contenus dans une mémoire PROM installée sur des modules amovibles^(TM) se trouvant des deux côtés de la balance.

Le poids est capté par une cellule de pesage de flexion de 35 kg fixée au socle et protégée de toute surcharge par des butées réglables. Un élément récepteur à rebord repose sur une araignée qui est boulonnée à la cellule de pesage.

L'affichage est assuré par une fenêtre à 32 chiffres à sept segments associés au poids et aux tarifs. Il existe une fenêtre supplémentaire de 32 caractères du type matrice par points de 5 x 7 pour l'établissement des tarifs postaux.

Les commandes de l'opérateur sont les suivantes:

- 1) Un interrupteur ON/OFF installé à l'arrière de la balance. Il sert à vérifier l'affichage lors de la mise en circuit de la balance.
- 2) Un bloc de 12 touches (3 x 4) sur le côté gauche de l'avant incliné comprend les touches de fonctions à voyants suivantes: la touche "ZERO" (allumée, elle indique le centre du zéro), la touche "TARE" associée aux objets placés sur le plateau (elle s'efface automatiquement lorsque la charge est retirée du plateau), la touche "RESET" sert à effacer la transaction en cours ou toute entrée erronée. La touche "PRINT" sert à lancer l'impression d'un ticket ou d'une étiquette.

SUMMARY DESCRIPTION: Cont'd

- 3) A 10x4 (40 keys) keypad that is used for input of zones, rates and/or special services.
- 4) A numeric keypad (0 to 9) with a "." decimal and a clear key.

There are a number of unmarked keys that can be used by the owner for optional services, however, these keys will not affect the metrological function of the device.

Calibration of this scale is a microprocessor function that is operational after an internal jumper has been enabled and a "support pack" has been inserted in lieu of one of the rate packs(TM).

Sealing of any one of the screws on the underside of the base is adequate to prevent access to the calibration jumper. The sealing means is exempt from providing ready access to other components or adjustments as per SGM3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

DESCRIPTION SOMMAIRE: Suite

- 3) Un bloc de 40 touches (10 x4) qui sert à entrer les données associées aux zones, aux tarifs et/ou aux services spéciaux.
- 4) Un bloc de touches numériques (0 à 9) comprenant un "." et une touche d'effacement.

Il existe un certain nombre de touches non identifiées que le propriétaire peut utiliser pour des services facultatifs. Ces touches n'ont toutefois aucune incidence sur la fonction métrologique de l'appareil.

L'étalonnage de la présente balance est une fonction du microprocesseur qui s'effectue par la validation d'un cavalier interne et le remplacement d'un module d'affranchissement (TM) par un "module de soutien".

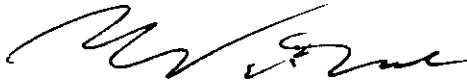
Le plombage de toute vis sur le dessous du socle est suffisant pour empêcher l'accès au cavalier d'étalonnage. Le dispositif de plombage n'est pas tenu d'assurer un accès facile aux autres composants ni dispositifs de réglage conformément à la directive ministérielle SGM3/10.

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

The marking, installation, use and manner of use in trade of devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.

Le marquage, l'installation et l'utilisation des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis sous la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Corporations Canada.



W.R. Virtue

Chief,
Legal Metrology Laboratories

DEC 20 1990

Date

Chef,
Laboratoires de la Métrologie légale

